

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DU 47 Dénomination promenade Édouard Glissant (7e).

M. Jacques MARTIAL, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Mme la Maire de Paris propose de changer la localisation de l'hommage rendu à Édouard Glissant à Paris (20^e) et d'attribuer la dénomination "promenade Édouard Glissant" à une partie de la promenade des berges de la Seine – André Gorz à Paris (7^e) ;

Considérant que l'actuelle rue Edouard Glissant est incluse dans le secteur de réaménagement de la Porte de Montreuil dont la trame viaire va être recomposée ;

Considérant le procès-verbal de remise en gestion à la Ville de Paris du 06/02/1970 dans le cadre de la superposition de gestion de dépendances du domaine public fluvial ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques MARTIAL au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

L'actuelle rue Edouard Glissant commençant rue des Docteurs Déjérine et finissant place de la Porte de Montreuil à Paris (20^e) est débaptisée et reçoit l'indexation provisoire FV/20. La dénomination "promenade Édouard Glissant" est attribuée à la partie de la promenade des berges de la Seine – André Gorz, domaine public, commençant quai Anatole France et finissant au droit de la passerelle Léopold Sédar Senghor à Paris (7^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO